



Compte-rendu de la Réunion DG/DSC du 01 septembre 2016

La délégation **Force Ouvrière** était composée de Sébastien Beudaert (DSC DT-NPDC), Richard Henrard (DSC DT-CB), Dominique Larroque (DSC DTRS) et Dominique Schirmer (DSC-DT-NE).

Pour VNF :

M. Marc Papinutti (DG), Mme Corinne de La Personne (DRHM), et M. Thierry Druenes (Responsable de la Division Relations Sociales).

Les points à l'ordre du jour sont :

- Approbation du compte-rendu de la Réunion DG/DSC du 7 juillet 2016,
- Point d'information sur le déplafonnement de la PTETE,
- Modification de l'instruction relative à la mise en œuvre du protocole PTETE/PME,
- Point d'information sur l'attribution au titre de l'année 2016 d'un complément indemnitaire aux personnels de catégories C et B administratifs et techniques affectés à VNF,
- Point d'information relatif aux logements de service,
- Point relatif à la mobilité entre les postes d'OPA et de mainteneur sous statut de droit privé,
- Questions diverses.
- P.J : Déclaration.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

Réponse du DG à la déclaration :

En préambule, le **DG** informe les OS qu'il va rencontrer la nouvelle SG du MEEM le 7 septembre 2016. Il évoquera avec elle la mise en œuvre du Plan de requalification, du RIFSEEP et du PPCR et les conséquences qui en résultent pour l'EPA-VNF.

En réponse à notre déclaration préalable, le DG apporte les éléments de réponse suivants :

- **PLF 2017** : il est en attente du cadrage des effectifs en ETP et ETPT. Il évoque par ailleurs la controverse sur l'AFITT soulevée par la cour des comptes, et les inquiétudes qui pèsent sur le financement du projet Seine Nord Europe. (voir à ce propos l'analyse de notre fédération sur ce sujet). Interrogé par nos soins sur l'état d'avancement du COP (Contrat d'Objectif et de Performance), le DG nous indique qu'il n'avait aucun retour des tutelles, ce qui ne l'empêche pas d'avancer dans la rédaction de ce document, qu'il présentera au Conseil d'Administration de septembre.
- **Construction du Canal Seine Nord Europe** : La constitution de la société de projet est en cours. Le projet de décret est rédigé et sera très prochainement dans le circuit interministériel. Le DG est resté sourd à notre demande d'information sur les réorganisations qui en résultent au siège, notamment entre la DIEE et la DLEI, **préférant selon toute vraisemblance les petites discussions entre amis** aux véritables échanges dans les instances nationales.

-Le PPCR : Le DG s'est lancé dans des explications confuses, démontrant à cette occasion une connaissance très approximative de ce dossier. Considérant que le décret PPCR pour les catégories C ne pouvait en aucun cas être applicable au 1^{er} janvier 2017, il a indiqué qu'il allait profiter de son entrevue avec la nouvelle SG du MEMM pour demander un moratoire pour l'application de ce décret à VNF.

Force Ouvrière a rappelé qu'elle n'avait pas, contrairement à d'autre, signé PPCR, mais qu'elle prenait acte des dispositions du décret sus-visé, qui a vocation à être appliqué au 1^{er} janvier 2017. Personne ne pourrait comprendre qu'il en soit autrement. En conséquence **Force Ouvrière** s'oppose à un moratoire que rien ne justifie et qui n'aurait pour seul effet que de retarder, pour les seuls personnels de VNF, le reclassement des AES en CEE. **Force Ouvrière** a par ailleurs indiqué au DG et à ses services, qui l'ignoraient, que l'arbitrage rendu sur le RIFSEEP excluait les Personnels d'Exploitation, ce qui figurait noir sur blanc sur un communiqué FO que nous avons diffusé récemment, en l'invitant à cette occasion à porter davantage d'attention à nos écrits. Il résulte de cet arbitrage que la PTETE est maintenue et que les AES qui seront reclassés CEE au premier janvier 2017 percevront la PTETE des chefs d'équipe.

Au-delà de ces considérations purement techniques, le DG n'a pas répondu à notre interrogation sur les conséquences de ce décret sur le fonctionnement des centres d'exploitation.

- **Le RIFSEEP : La DRHM** indique qu'elle vient de recevoir la note de gestion du MEEM, pour la mise en œuvre du RIFSEEP pour les personnels de la filière administrative. Elle a demandé à ses services de transposer ce texte pour les personnels de l'EPA, en le simplifiant et en prenant en compte les demandes que nous avons portées, à savoir qu'il n'y ait pas de perte de rémunération pour les personnels, et qu'une attention soit portée à la situation des agents de catégorie C qui se sont vu attribuer en 2015 un coefficient de 0,95. Le projet de note sera présenté aux OS lors de la prochaine réunion DS/DG.

- **Le plan de requalification :** La DRHM précise qu'elle ne dispose d'aucune information sur l'arbitrage interministériel relatif à ce dossier. **Force Ouvrière** exprime ses craintes que le volume des promotions ne soit revu à la baisse à l'issue de cet arbitrage, et qu'au final, les agents soient une nouvelle fois les perdants de ces combats entre hauts fonctionnaires. La DRHM précise que ce point fait partie de ceux qui seront évoqués semaine prochaine avec la nouvelle Secrétaire Générale du MEEM .

- **GBCP : La DRH précise** qu'il est prévu que le Directeur de la Direction Juridique Économique et Financière de l'EPA-VNF vienne présenter le dossier au CTU Plénier du 15 septembre 2016. A cette occasion, plusieurs organisations syndicales signalent qu'une action de grève est prévue pour cette date et demandent en conséquence le report de ce CTU Plénier.

Approbation du compte-rendu de la réunion DG/DSC du 7 juillet 2016 :

Force Ouvrière dénonce le manque d'objectivité de ce compte rendu qui ne mentionne aucune de ses interventions, et demande qu'il soit rectifié en conséquence.

Le Directeur général accepte de modifier le compte rendu, mais demande à FO de communiquer par mél les amendements qu'elle souhaite voir pris en compte.

L'approbation du compte rendu est en conséquence reportée à la prochaine réunion.

Point d'information sur le déplafonnement de la PTETE :

Le **DG indique** présente l'avenant au protocole d'accord signé le 6 novembre 2014 qui modifie l'article 3 dans les conditions suivantes :

« Chaque agent éligible à une majoration pourra la percevoir en intégralité dans la limite du nouveau plafond autorisé de 4700€ (PTETE+majoration) pour les personnels d'exploitation et 4704€ (PME+majoration) pour les OPA .

Les majorations ne sont pas cumulables entre elles. c'est la plus avantageuse qui est versée à l'agent ».

Force Ouvrière signe l'avenant !

Le **DG précise** qu'il va donner instruction pour que les agents concernés puissent bénéficier des augmentations prévues par cet avenant au plus tard sur la paie de novembre.

Force Ouvrière en prend acte et rappelle qu'au premier janvier 2017, VNF devra prendre en compte les conséquences du décret du 3 août 2016 à savoir le reclassement des AES dans le grade de CEE.

Force Ouvrière ne tolérera aucun retard sur ce sujet.

Modification de l'instruction relative à la mise en œuvre du protocole PTETE/PME :

La DRHM présente l'instruction modificative en précisant qu'elle porte exclusivement sur les modifications introduites par l'avenant au protocole.

Force Ouvrière en prend acte, mais attire l'attention de l'administration sur le caractère peu lisible de l'ensemble du dispositif, qui comprend deux instructions, un protocole et un avenant. Cela implique de disposer en permanence des 4 documents si l'on veut s'y retrouver. **Force Ouvrière** suggère qu'un tableau récapitulatif soit établi pour que sur un seul document, on puisse lire facilement le niveau de prime pour chaque agent en fonction de ses missions. La DRHM donne son accord sur cette proposition.

Point d'information sur l'attribution au titre de l'année 2016 d'un complément indemnitaire aux personnels de catégories C et B administratifs et techniques affectés à VNF :

Le DG présente le projet de décision au titre de l'année 2016.

L'article 1 précise qu'un complément indemnitaire est alloué aux personnels appartenant aux corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat, des adjoints techniques des administrations de l'Etat, des secrétaires administratifs des administrations de l'ETAT, des techniciens supérieurs du développement durable, les dessinateurs affectés au sein de l'EPA-VNF **présents au moment du versement.**

L'article 2 précise le montant de ce complément. Il est fixé à 190€ bruts pour tout agent **présent au moment de la mise en paiement.**

L'article 3 précise le moment où interviendra le versement. Il est fixé au plus tard **en décembre** dans le respect des plafonds réglementaires, au titre du complément individuel annuel du RIFSEEP ou de la prime de service et de rendement.

Force Ouvrière se félicite de la mise en œuvre de cette prime et rappelle qu'à l'issue de la conclusion de l'accord PTETE de 2014, elle avait demandé l'ouverture d'une négociation sur la revalorisation du régime indemnitaire des personnels de bureau.

Sur les modalités de versement, FO conteste le fait qu'elle ne soit versée qu'aux seuls agents présents au moment du versement, et exige l'application d'un prorata temporis.

Le DG refuse de prendre en compte notre demande.

Cela revient à dire que si, comme cela est envisagé, la prime est versée en décembre, tous les agents qui quitteront l'EPA en cours d'année (y compris en cas de mutation en septembre) seront exclus du dispositif.

Force Ouvrière trouve cela scandaleux !

Point d'information relatif aux logements de service :

La DRHM commente brièvement le document et précise suite à un questionnement de FO, qu'il y a bien déclaration des avantages en nature pour les agents logés en COP-50, mais que cet avantage en nature ne porte que sur la différence entre le montant de la redevance totale et celui après abattement. En outre les calculs prennent en compte un barème de la valeur cadastrale des années 70. Par ailleurs, il n'y a pas de déclaration de l'avantage en nature si le montant est inférieur à 68 euros.

Point relatif à la mobilité entre les postes d'OPA et de mainteneur sous statut de droit privé :

La DRM présente le dossier. Il s'agit de définir les conditions permettant aux agents recrutés en qualité de mainteneurs privés d'exercer une mobilité au sein de l'EPA VNF.

Force Ouvrière rappelle que le corps des OPA est organisé sur 3 niveaux de grades, que chaque OPA ne peut exercer une mobilité que dans le niveau auquel il appartient, et que les procédures de mobilité et de recrutement sont très cadrées : mobilité interne, externe puis concours. Tout ceci se fait sous le contrôle des Commissions Consultatives Paritaires compétentes pour les OPA. Dès lors que ces principes sont actés, FO accepte que des discussions soient engagées sur cette question en réunion DS DG, et demande qu'un état des lieux des postes occupés par ces agents soit réalisé.

Les DSC **Force Ouvrière** représentant
les personnels de l'EPA-VNF



Paris, le 1^{er} septembre 2016

Monsieur le Directeur Général,
Mesdames et Messieurs
Camarades,

Force Ouvrière a eu l'occasion de rappeler tout récemment, lors de la sortie du décret transposant le « **Protocole de Planification des Carrières ralenties** » (**PPCR**) pour les personnels de catégories C, **tout le mal** qu'il pensait de l'ensemble de ce dispositif. **Force Ouvrière rappelle** que pour les personnels d'exploitation, le regroupement des AES et des CEE au sein du futur grade C2 au 1^{er} janvier 2017 entraînera de graves conséquences sur le fonctionnement des équipes, et une démotivation inévitable des actuels Chefs d'équipe. **Force Ouvrière estime** que ce ne sont pas les mesurettees annoncées en juin dernier par la DRH du MEEM, (**PROMOTION AU GRADE DE CEEP D'UNE PARTIE DES ACTUELS CEE EN SITUATION D'ENCADREMENT, SUR LA BASE DES TAUX DE PROMOTION EN VIGUEUR**), qui sont de nature à régler ce problème. **Force Ouvrière attend** que vous nous indiquiez quelles dispositions vous allez prendre pour adapter l'organisation des centres d'exploitation à ce nouveau contexte ?

En juin dernier, vous avez entendu comme nous un sous-directeur de la DRH du MEEM nous affirmer que le plan de requalification était quasiment validé et que rien ne saurait entraver son aboutissement. Quelques jours plus tard, le Secrétaire Général de ce même ministère indiquait que rien n'était fait, et que le dit plan était soumis à l'arbitrage des Ministères de la Fonction Publique et du Budget. Qu'en est-il exactement ?

Force Ouvrière affirme que cette cacophonie ministérielle suscite une grande inquiétude parmi les agents concernés. **Force Ouvrière considère** que cette situation n'a que trop duré et alors que les CAP doivent se réunir courant septembre, **Force Ouvrière exige** que des réponses claires sur l'aboutissement de ce plan lui soient apportées sans délai !

Force Ouvrière vous a également **interpellé** à plusieurs reprises, au printemps dernier, sur les conséquences du décret GBCP tant sur les aspects organisationnels que sur les impacts humains. Vous nous aviez indiqué en avril dernier avoir saisi les Directeurs Territoriaux pour leur demander des comptes sur les conditions de mise en œuvre de leurs projets de réorganisation, pour nous annoncer le mois suivant tout penaud, n'ayant pas reçu la moindre explication à votre demande, que des réponses seraient apportées aux représentants du personnel à l'issue du Séminaire organisé près de Toulouse en mai dernier. À ce jour, plus de 3 mois se sont écoulés et comme **sœur Anne, nous ne voyons toujours rien venir !** Une telle attitude relève du mépris à l'égard des représentants du personnel et nous ne pouvons que la dénoncer. Mais le plus grave, c'est que les projets de réorganisation de la filière comptable en mode GBCP sont menés tambour battant dans les DT, dans la plus grande opacité, sans aucune concertation avec les représentants du personnel et avec le plus profond mépris pour les agents. **Force Ouvrière** vous a alerté sur la situation très préoccupante des personnels de terrain dans certaines DT, qui voient avec la fermeture de leur unité comptable, la suppression des postes de comptable et le transfert de tâches administratives vers les personnels techniques et d'exploitation. Depuis lors, la situation n'a cessé de s'aggraver, et **le mal être des agents ne fait que croître**. Il devient urgent d'apporter des réponses à nos légitimes interrogations.

Monsieur le Directeur Général, en cette période de rentrée propice aux annonces désagréables, **Force Ouvrière déplore** votre mutisme sur les conséquences pour l'EPA-VNF du PLF 2017, en termes d'effectifs et de budgets.

Force Ouvrière constate que vous n'êtes guère plus bavard sur le projet de construction du Canal Seine Nord Europe, et encore moins sur la constitution de la société de projet et sur ses impacts sur l'organisation du siège. Pour **Force Ouvrière**, il est indispensable que sur ce sujet majeur pour l'EPA-VNF, les instances représentatives nationales soient à minima informées voir consultées.

Enfin, **Force Ouvrière se félicite** de la mise en œuvre d'un complément indemnitaire pour les personnels de catégorie B et C administratifs et techniques de l'établissement VNF et rappelle que cette mesure répond pleinement à la revendication qu'elle a portée depuis plusieurs mois et obtenu l'ouverture des négociations notamment à l'issue du protocole de sortie de grève de juin dernier. **Force Ouvrière** vous rappelle aussi, sa demande de concertation concernant la mise en place du RIFSEEP.

**Les DSC Force Ouvrière
de l'EPA-VNF**

